

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Jean Sanchez, Jean-François Girardet, Ronald Zacharias, Pascal Spuhler, André Python, Christian Flury, Sandra Golay, Florian Gander, Eric Stauffer, Patrick Lussi, Michel Baud, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Marc Falquet, Bernhard Riedweg, Thierry Cerutti, Carlos Medeiros, Christina Meissner, Francisco Valentin, Norbert Maendly, Thomas Bläsi, Eric Leyvraz, Henry Rappaz, André Pfeffer, Stéphane Florey, Jean-Marie Voumard, François Baertschi, Claude Jeanneret*

*Date de dépôt : 21 décembre 2015*

## **Proposition de motion**

**pour la création d'une commission d'enquête chargée de faire rapport au Grand Conseil sur les émeutes survenues le samedi 19 décembre 2015, à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'il n'est pas admissible qu'un rassemblement puisse dégénérer en émeute, savamment orchestrée ;
- que le public doit connaître en toute objectivité les circonstances qui ont poussé la police à ne pas intervenir ;
- que la réorganisation de la police en cours doit être évaluée, avant même l'entrée en vigueur de la loi la réformant ;
- que toutes les parties doivent être entendues ;

nomme, conformément aux articles 230E et suivants de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, une commission d'enquête parlementaire chargée :

- d'examiner les processus de décision, à tous les échelons, qui ont poussé la police à ne pas intervenir ;

- de recourir, conformément aux dispositions de l’art. 230F, al. 1 de la LRGC, aux compétences d’experts externes au canton pour soutenir le travail de la commission d’enquête ;
- d’évaluer l’impact de la réorganisation en cours à la police depuis 2013 et du non-renouvellement de postes de cadres ;
- de permettre à toutes les parties impliquées de s’exprimer ;
- de formuler des recommandations de réformes et de changements de pratiques ;
- de rendre rapport au Grand Conseil avec ses conclusions d’ici au 30 juin 2016.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le samedi 19 décembre 2015, à 22 heures, un rassemblement s'est tenu au parc des Croquettes. Il s'est rapidement transformé en cortège dévastateur traversant la ville de Genève, causant de nombreuses déprédations, visant des commerces, le Grand Théâtre, le Musée Rath, notamment.

A l'issue du cortège, vers minuit, sans la moindre autorisation, un concert techno a pu se tenir devant l'Usine, sur la voie publique, réveillant tout le voisinage !

Ces événements sont suffisamment graves pour constituer une commission d'enquête parlementaire, afin d'examiner, avec les représentants de tous les partis politiques, les circonstances qui ont abouti à l'organisation d'une manifestation violente et la non-intervention de la police.

L'atteinte à l'image de notre République, notamment envers nos hôtes internationaux, est particulièrement grave. La liberté d'expression est ancrée dans nos textes et doit être protégée. En revanche, en ne réagissant pas à de tels débordements, nous donnerions à croire que de telles pratiques font partie de cette liberté. Ce n'est manifestement pas le cas.

C'est pourquoi notre parlement doit pouvoir faire toute la lumière sur ces événements. Nous en avons le devoir envers les citoyennes et les citoyens. Nous leur devons des réponses plus concrètes que les postures politiques relayées par des médias.

Au-delà de rassurer, nous devons assurer nos concitoyens qu'aucun parti politique ne cautionne de tels comportements.

Cette motion propose donc que toutes les parties impliquées dans ces tristes événements puissent s'exprimer librement, y compris des policiers de tous les échelons qui sont, sans une telle commission, muselés par le devoir de réserve.